

OBJET - Classement de différentes voies dans la voirie communale.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Un certain nombre de voies ont fait l'objet de pétitions de la part des riverains pour en demander le classement, d'autres qui ne sont pas encore classées à ce jour viennent d'être créées ou aménagées par la Commune ces deux dernières années.

Afin que ces voies puissent bénéficier des crédits du Fonds Routier il convient maintenant d'en assurer le classement dans la voirie communale.

Les voies à classer sont les suivantes :

<u>En première catégorie</u>	<u>Longueur</u>	<u>Emprise</u>
- Jonction rue Bagatelle rue de la Source (St Denis).....	160 m	8 m
- Voie d'accès au siège social du Crédit Agricole (St Denis).....	370 m	8 m
- Jonction Camélias - Montgaillard....	205 m	8 m
- Voies de la zone artisanale de Chemin Finette (Ste Clotilde).....	420 m 52 m	10 m 6 m
- Rue de la Charente (Ste Clotilde)...	85 m	8 m
- Chemin Casimir (Ste Clotilde).....	400 m	8 m
- Voies d'accès au lotissement NOVHA (Chaudron).....	180 m	8 m
- Chemin Bory de St Vincent (Bretagne).	350 m	8 m
- Rue des Eglantines (Moufia).....	1 000 m	10 m
- Rue des Bleuets (Moufia).....	70 m	8 m
- Allée des Pensées (Moufia).....	111 m	8 m
- Rue du Muguet (Moufia).....	95 m	10 m
- Allée des Balsamines (Moufia).....	320 m	8 m
- Allée des Tulipes (Moufia).....	293 m	8 m
- Allée des Jonquilles (Moufia).....	128 m	8 m
- Rue de la Picardie (Moufia).....	450 m	8 m

- Rue de la Normandie (Moufia).....	106 m	8 m
- Rue de la Franche-Comté (Moufia)....	230 m	8 m
- Rue du Maine (Moufia).....	255 m	10 m
- Rue de l'Anjou (Moufia).....	415 m	10 m
- Prolongement du Chemin Bailly (La Montagne).....	70 m	8 m
- Chemin des Avocats (La Montagne).	260 m	8 m
- Chemin des Letchis (La Montagne)....	265 m	8 m

<u>En deuxième catégorie</u>	<u>Longueur</u>	<u>Emprise</u>
- Chemin Lory Lebreton (La Bretagne).....	980 m	6 m
- Prolongement du Chemin du Finistère (La Bretagne).....	300 m	6 m
- Chemin Leveneur (Bois de Nèfles)....	320 m	6 m
- Voie d'accès au lotissement du Père Raimbault (St Bernard).....	150 m	6 m

Une enquête publique s'est déroulée du lundi 14 février 1983 au vendredi 4 mars 1983 inclus et compte tenu du rapport du Commissaire Enquêteur je vous propose de classer ces voies dans la voirie communale.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Il s'agit-là d'une régularisation. Ces voies sont classées dans la voirie communale pour pouvoir bénéficier du fonds routier.

M. ANNETTE - Comme ce classement concerne un grand nombre de voies, qu'est-ce que ça comporte comme implications financières ?

LE MAIRE - Ce sont pour la plupart des rues neuves non encore classées dans la voirie.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 10...11...1983